



Madame Corinne Voyer,
Directrice,
Coalition québécoise sur la problématique du poids
info@cqpp.qc.ca

Réponse à votre correspondance du 17 juillet 2018

Madame la Directrice,

Au nom du Parti libéral du Québec (PLQ), il nous fait plaisir de répondre à votre correspondance du 17 juillet 2018 concernant l'actuelle campagne électorale et le sujet de l'obésité.

Vous trouverez ci-dessous copie de vos questions, ainsi que nos réponses.

1. Comment votre parti contribuera-t-il à améliorer l'offre alimentaire et la pratique d'activité physique dans les écoles préscolaire, primaires et secondaires ?

La politique de l'activité physique, du sport et du loisir a été lancée le 3 avril 2017 (« Au Québec, on bouge ! »). Cette politique emprunte une perspective globale qui prend en considération l'âge, la condition physique et psychologique, la situation sociale et économique et les différents milieux de vie qui composent le quotidien des citoyens.

« Au Québec, on bouge ! » comporte plusieurs objectifs précis visant à favoriser les saines habitudes de vie et donner le goût de bouger aux jeunes. Nous cherchons à augmenter la pratique régulière d'activités physiques, sportives et récréatives dans l'ensemble de la population du Québec. D'ici 2027, nous voulons augmenter d'au moins 10% la proportion de la population qui effectue le volume minimal recommandé d'activité physique pendant ses temps libres et augmenter de 20% chez les jeunes âgés de 6 à 17 ans. L'une des mesures phares de cette politique consiste à faire bouger les élèves du primaire 60 minutes par jour et les tout-petits dans les services de garde éducatifs à l'enfance, et ce, en partenariat avec le Grand Défi Pierre Lavoie.

Également, nous avons étendu l'aide alimentaire (petits déjeuners) à plus d'écoles secondaires admissibles. Nous l'avons fait notamment en collaboration avec le Club des petits déjeuners.

Enfin, dans le cadre de la stratégie *Tout pour nos enfants (0-8 ans)*, nous avons annoncé que plus d'élèves d'écoles primaires défavorisées bénéficieraient aussi d'un petit déjeuner nutritif le matin. Cette initiative est également réalisée notamment en collaboration avec le Club des petits déjeuners.

Par ailleurs, le 28 août 2018, en début de campagne électorale, le premier ministre a annoncé des mesures pour des élèves actifs :

- Les jeunes pourront pratiquer de l'activité physique et développer de saines habitudes de vie dans des lieux accueillants et stimulants puisque toutes les écoles primaires du Québec disposeront d'un gymnase par la poursuite du programme « Une école, un gymnase ».
- Les élèves du primaire bougeront 60 minutes par jour pour développer de saines habitudes de vie. Nous poursuivrons et accélérerons le déploiement de cette mesure prévue dans la Politique de l'activité physique, du sport et du loisir : toutes les écoles du primaires pourront ainsi offrir 60 minutes d'activité physique par jour.
- Les examens en éducation physique au primaire seront abolis pour transmettre à tous les jeunes le goût de bouger.

2. Combien et par quels moyens votre parti compte-t-il investir en prévention de l'obésité et des maladies chroniques ?

Un esprit sain dans un corps sain est un enjeu qui nous préoccupera toujours.

D'ailleurs, en mars 2018, nous avons mis en place la *Politique gouvernementale de prévention en santé*, la première du genre en Amérique du Nord. Afin de traduire concrètement les engagements gouvernementaux pris à l'égard de l'amélioration de la santé et de la qualité de vie de la population, le gouvernement investira 80 M\$ au cours des 4 prochaines années.

Qu'il s'agisse d'offrir un soutien financier et un accompagnement aux organisations pour de nouveaux services aux familles, d'élaborer un nouveau guide Mieux vivre avec notre enfant qui couvre la période de 2 à 5 ans, de soutenir les PME par un programme d'aide financière aux employeurs désirant se doter d'une politique de conciliation famille-travail ou encore de soutenir financièrement des nouveaux projets proposés par les communautés locales pour améliorer l'accès, physique et économique, à une saine alimentation (ex. : jardins communautaires, agriculture urbaine, marché ambulant), le plan d'action accompagnant la Politique a la particularité de regrouper dans un tout cohérent un ensemble de mesures, de chantiers et de politiques.

Ce plan d'action vise aussi à prévenir et réduire les problèmes de santé évitables et à faire des gains supplémentaires, notamment au regard des maladies chroniques. Différents moyens seront déployés afin de soutenir les professionnels du réseau de la santé et des services sociaux dans leurs interventions en matière de promotion des saines habitudes de vie ou de prévention des maladies chroniques.

3. Quelles mesures votre parti s'engage-t-il à mettre en place pour réduire la surconsommation de ces produits (ex. : une taxe sur les boissons sucrées réinvestie en prévention, le retrait de la vente des boissons

sucrées dans les pharmacies et les établissements publics, une mise en garde sur les étiquettes) ?

Toujours dans la même Politique, différents chantiers seront mis en place.

Pour reprendre votre exemple, un chantier de travail sera mis en place spécifiquement sur les boissons sucrées. Les résultats de ce chantier teinteront les prochains gestes du gouvernement:

« Chantier Étudier la pertinence et la faisabilité d'instaurer une taxe sur les boissons sucrées, dont les revenus seraient réinvestis dans la prévention

Les boissons sucrées occupent une place importante dans l'alimentation des Québécois. Pourtant, ces produits contiennent généralement beaucoup de calories, peu d'éléments nutritifs et une grande quantité de sucre, fournissant à eux seuls un apport quotidien en énergie sous forme de sucre très élevé. Bien que la vente de boissons sucrées semble suivre une tendance à la baisse depuis quelques années au Canada, elle demeure toutefois l'une des plus élevées dans le monde (International Chair on Cardiometabolic Risk, 2016). En 2014-2015, près de 1 personne de 15 ans et plus sur 5 consommait une sorte de boisson sucrée une fois par jour ou plus. C'est chez les jeunes que ce phénomène est le plus prévalent (Gouvernement du Québec, 2016). En effet, le quart des élèves du secondaire consomme au moins une boisson sucrée par jour et 30% d'entre eux ont déjà consommé des boissons énergisantes (ISQ, 2014). Des études scientifiques ont montré une association entre la consommation de ces boissons et l'excès de poids et d'autres problèmes de santé, tels que le diabète de type 2 et la carie dentaire. Le Guide alimentaire canadien recommande de limiter leur consommation. L'idée d'imposer une taxe sur les boissons sucrées est souvent évoquée dans le débat public au Québec, dans le but d'envoyer un signal clair à la population, de «dénormaiser» la consommation de ce type de boissons et de rapporter au gouvernement des revenus qui pourraient être investis dans la prévention et la promotion de la santé. Quelques pays ont d'ailleurs retenu cette stratégie, notamment le Danemark, la Finlande, la Hongrie, la France, le Mexique, le Royaume-Uni, l'Algérie, ainsi que les municipalités de Berkeley et de Philadelphie aux États-Unis ; d'autres pensent à emboîter le pas.

Le présent chantier vise à analyser plus en profondeur la question de la taxation des boissons sucrées au Québec afin d'évaluer la pertinence, la faisabilité et l'acceptabilité d'une telle mesure, dont les revenus seraient réinvestis dans la prévention. Cette analyse reposera sur les expériences étrangères et des études menées à ce sujet au Québec et ailleurs dans le monde. Elle intégrera non seulement des considérations relatives à la santé de la population, concernant notamment l'efficacité de la mesure et son impact sur différents groupes de la population, mais également des considérations de natures commerciale et économique. Par exemple, l'imposition d'une nouvelle taxe pourrait avoir des effets appréciables sur le secteur de la distribution alimentaire, notamment en matière de diminution des rendements et de coûts de gestion relatifs à la taxe. Ces considérations doivent être prises en compte au regard des revenus que pourrait rapporter une taxe. Seront également étudiées les mécaniques de fonctionnement possibles, y compris le type de taxe (taxe de vente ou consigne prise en charge directement par le consommateur) et les modalités d'application (ex.: catégories de boisson touchées, modulation de la taxe, milieux visés). Des

conditions d'application seront également proposées si l'analyse permet de conclure que cette mesure devrait être appliquée. Ainsi, le Québec pourrait envisager, en complément de la taxe, l'application de mesures d'atténuation des effets indésirables sur des groupes particuliers de la population, des activités de promotion d'une saine alimentation ainsi que des mesures visant le marketing, l'emballage ou l'emplacement des boissons sucrées dans les commerces de manière à en réduire l'attrait et l'accès physique. »

4. Comment votre parti s'engage-t-il à appuyer les municipalités souhaitant favoriser les saines habitudes de vie, notamment par l'offre alimentaire et l'aménagement de leur territoire ? Votre parti s'engage-t-il à adopter un projet de loi afin de concrétiser la Politique bioalimentaire ?

En 2017, après de nombreuses consultations publiques, la Politique bioalimentaire a été dévoilée. Celle-ci reconnaît le rôle essentiel de l'alimentation dans le maintien d'une bonne santé. Or, le projet de loi 172, qui devait garantir l'application et la mise à jour de cette politique, n'a pas été adopté avant la fin de la session parlementaire.

Lors de notre prochain mandat, nous adopterons un projet de loi qui concrétisera la nouvelle Politique bioalimentaire.

La politique vise sept cibles ambitieuses et déterminantes pour l'avenir du secteur bioalimentaire :

- Investir 15 G\$ en production agricole et aquacole, dans les pêches et en transformation alimentaire;
- Accroître de 6 G\$ les exportations bioalimentaires internationales du Québec;
- Ajouter 10 G\$ de contenu québécois dans les produits bioalimentaires achetés au Québec;
- Augmenter la part des entreprises agricoles et de transformation alimentaire québécoises ayant implanté des pratiques d'affaires responsables;
- Doubler la superficie en production biologique;
- Augmenter de 52 % à 70 % la part des volumes de produits aquatiques québécois écocertifiés;
- Améliorer la valeur nutritive des aliments transformés au Québec.

Et la politique est bâtie autour de quatre grandes orientations :

- Une offre de produits répondant aux besoins des consommateurs;
- Des entreprises prospères, durables et innovantes;
- Des entreprises attractives et responsables;
- Des territoires dynamiques contribuant à la prospérité du bioalimentaire.

La qualité de vie de toutes les Québécoises et de tous les Québécois est une priorité pour nous. Nous sommes conscients que de saines habitudes de vie passent notamment par une bonne alimentation. Comme nous l'avons dit lors du dévoilement de la Politique bioalimentaire, nous nous sommes inspirés des meilleures pratiques dans le monde. Celle-ci fera rayonner notre créativité, notre savoir-faire et l'expertise des entreprises, des organismes et des institutions qui

s'emploient à "alimenter notre monde". Nous sommes déterminés à passer de la parole aux actes.

Veillez recevoir, Madame la Directrice, nos plus cordiales salutations.